

# Chef(fe) de projet informatique

**Conduire** des projets informatique en conformité avec le cahier des charges, jusqu'à leur mise en production, dans le respect des coûts, délais et règles de l'art, en coordonnant des équipes multidisciplinaires.

(Ex Chef(fe) de projet(s) informatique maîtrise d'oeuvre)

## **SYSTÈMES D'INFORMATION** CONCEPTION ET INTÉGRATION DES APPLICATIONS

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM

Niveau 7 (Master)

RÉPERTOIRE DES MÉTIERS DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE - FPH

35F30

# RÉFÉRENTIEL

## ACTIVITÉS

- Analyse, veille et prospection du marché des fournisseurs informatiques pour mettre en œuvre la stratégie d'achat système d'information
- Coordination des acteurs du projet avec les différentes parties prenantes (MOA maîtrise d'ouvrage, MOE maîtrise d'œuvre, AMOA assistance à maîtrise d'ouvrage, AMOE assistance à maîtrise d'œuvre)
- Définition des besoins en matière d'environnements de développement/intégration ou pré-production/production
- Définition et conception générale : rédaction des spécifications fonctionnelles et techniques contribuant au cahier des charges et/ou à l'élaboration du cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Définition et gestion des environnements de développement/intégration ou pré-production/production
- Définition, pilotage et communication sur le projet en cohérence avec le plan de conduite du changement (y compris le plan de communication et de formation)
- Elaboration, gestion et réalisation du plan de tests technique et des scénarios de reprise de donnée
- Encadrement d'équipe
- Identification, étude et validation des impacts (technologiques, organisationnels, fonctionnels et financiers) liés au projet
- Livraison des documents requis (dossier exploitation,...) pour la mise en exploitation
- Mise en exploitation de l'application avec livraison des documents requis (dossier exploitation,..)
- Planification, gestion et adaptation des moyens alloués (ressources financières, humaines, formation, planning, ...) pour les projets
- Planification, suivi, contrôle, arbitrage, implémentation et reporting sur l'avancée du projet SI
- Réalisation de la déclaration commission nationale de l'informatique et libertés (CNIL)
- Recensement et analyse des besoins métiers, sur le ou les domaines concernés
- Rédaction, mise à disposition et mise à jour de la documentation sur le système d'information (guide de procédure, documents utilisateurs,...)

- Renseignement du dossier pour une demande de déclaration à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) et contrôle du résultat de la demande
- Transmission des spécifications fonctionnelles et techniques vers l'équipe de maintien en condition opérationnelle du SI (transfert de compétence)

## **SAVOIR-FAIRE**

- Analyser les besoins d'adaptation du SI
- Analyser les risques projet pour établir les plans d'actions associés
- Conduire et animer des réunions
- Encoder et gérer les supports d'authentification
- Evaluer une offre dans le cadre d'un appel d'offres, mener un dialogue sur les modalités, les conditions et les prix (dialogue compétitif et procédures négociées)
- Identifier, sélectionner, exploiter et capitaliser les informations dans le cadre de la veille professionnelle
- Piloter, animer/communiquer, motiver une ou plusieurs équipes
- Planifier, gérer et adapter les moyens mis à disposition (ressources financières, humaines, formation, planning,...) du projet SI et organiser, répartir le travail de l'équipe

## **CONNAISSANCES REQUISES**

- Architecture système d'information métier et fonctionnelle (31043)
- Certification spécifique : ITIL V3
- Communication (15034)
- Démarche qualité
- Droit des données informatiques (13253)
- Gestion administrative, économique et financière
- Informatique, SI et veille technologique (31054)
- Marché des solutions informatiques (technologie, produit et offre)
- Méthode de conduite de projet (planification, reporting, analyse de risques,...) et de la conduite du changement
- Organisation, métiers et fonctionnement de l'établissement (43426)
- Outils-Applications métier/logiciels nécessaires au fonctionnement métier et établissement
- Recette projet
- Sécurité informatique, sécurité des systèmes d'informations (31006)

## **AUTRES RÉFÉRENTIELS**

- [Directeur/Directrice des services informatiques - DSI \(Code ROME M1803\)](#)
- [Chef ou cheffe de projet Etudes et développement des systèmes d'information \(CNFPT Répertoire des métiers territoriaux A7A/08\)](#)

# FORMATION

Niveau 7 en informatique ou système d'information.

## Formation d'adaptation à l'emploi des ingénieurs hospitaliers

### INFOS GÉNÉRALES

#### CERTIFICATEUR

Ministère chargé de la santé

---

#### VALIDEUR

Ecole des hautes études en santé publique (EHESP)

---

### TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 31 mai 2024](#)
- 

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

[Lien vers la fiche programme EHESP](#)

---

### ACCÈS

#### VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation continue

---

#### ADMISSIBILITÉ

Formation statutaire préalable à la titularisation pour les ingénieurs hospitaliers stagiaires recrutés par voie de concours ou d'examen professionnel.

---

### PROGRAMME

#### DURÉE

Six semaines non consécutives réparties sur une durée de neuf mois

## **MODULES**

### **Module 1 : Approche de l'hôpital et de son environnement**

- Organisation sanitaire et réformes du système de santé (la stratégie nationale de santé, le financement des dépenses de santé)
- La gouvernance interne et externe dans les hôpitaux (outils juridiques de coopération)
- Le cadre juridique de l'exercice professionnel, le droit des malades, les agences régionales de santé, la gouvernance du groupements hospitaliers de territoire et l'évolution de la gouvernance interne des établissements publics de santé

### **Module 2 : Position de l'ingénieur dans les enjeux internes de l'hôpital**

- Approche des situations complexes et gestion des conflits et relationnelle
- Gestion, posture, organisation et management d'une équipe
- Les outils, bonnes pratiques et les méthodologies de communication managériale

### **Module 3 : Gestion de l'achat public, utilisation des ressources et connaissance des processus**

- Selon le profil et les spécialités exercées par l'ingénieur ou l'ingénieur en chef : outils, mécanismes et méthodes de l'achat public dans un souci de performance économique et de sécurité juridique
- Outils, mécanismes et approches innovantes des pratiques

### **Module 4 : Gestion des ressources humaines**

- L'environnement, les particularités des ressources humaines hospitalières, les éléments de rémunération, les droits à la formation, l'entretien de recrutement et d'évaluation, le tableau de bord social, les règles de gestion du temps de travail, les règles et bonnes pratiques permettant d'assurer une qualité de vie au travail, les thématiques de non-discrimination et des violences.

### **Module 5 : Analyse financière et contrôle de gestion**

- Mécanismes, procédures et outils relatifs aux aspects comptables et budgétaires des établissements
- L'investissement
- Préparation, construction et suivi des outils de programmation (Plan pluriannuel d'investissement, plan global de financement pluriannuel, plan de redressement)
- La certification des comptes, les fondamentaux du contrôle de gestion et du programme de médicalisation des systèmes d'information
- Outils d'analyse des impacts des décisions prises sur la stratégie, les finances, la qualité des soins et l'activité

### **Module 6 : Gestion des situations de crises et conduite de projets hospitaliers**

- Outils, cultures et méthodes de la gestion de projet
  - Principes de la veille sanitaire et gestion de crises (organisation de la réponse du système de santé en situations sanitaires exceptionnelles, Plan Blanc et Plan Bleu)
  - Compréhension et appréhension du risque cyber
-

# STATUT ET ACCÈS

## Corps des ingénieurs hospitaliers

### STATUT DANS LA FPH

#### Catégorie A

---

#### Grades

- Ingénieur (10 échelons)
  - Ingénieur principal (9 échelons)
  - Ingénieur hors classe (5 échelons + 1 échelon spécial)
- 

### MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH

#### Concours externe sur titres

Ouvert dans l'un ou plusieurs des domaines de fonctions par l'autorité investie du pouvoir de nomination ou, si commun à plusieurs établissements, par l'autorité investie du pouvoir de nomination de l'établissement comptant le plus grand nombre de lits.

Nature des épreuves, règles de composition des jurys et modalités d'organisation des concours et examens fixées par un arrêté du ministre chargé de la santé.

Avis affiché dans les locaux de l'établissement et sur son site Internet, et affiché dans les agences de France Travail situées dans les mêmes départements.

#### Condition

Etre titulaire d'un de ces diplômes :

- diplôme d'ingénieur délivré dans les conditions prévues par les articles L. 642-1 et suivants du code de l'éducation
  - diplôme d'architecte
  - autre diplôme scientifique ou technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, correspondant à l'un des domaines de fonctions et reconnu comme équivalent dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007
-

## **Concours interne sur épreuves**

Ouvert dans l'un ou plusieurs des domaines de fonctions par l'autorité investie du pouvoir de nomination ou, si commun à plusieurs établissements, par l'autorité investie du pouvoir de nomination de l'établissement comptant le plus grand nombre de lits.

Nature des épreuves, règles de composition des jurys et modalités d'organisation des concours et examens fixées par un arrêté du ministre chargé de la santé.

Avis affiché dans les locaux de l'établissement et sur son site Internet, et affiché dans les agences de France Travail situées dans les mêmes départements.

### **Conditions**

- Etre fonctionnaire ou agent en fonction des établissements mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, de l'Etat, des collectivités territoriales ainsi que de leurs établissements publics à caractère administratif et aux militaires, et, à la date de clôture des inscriptions, être en position d'activité, de détachement ou de congé parental, ou agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale et aux candidats mentionnés à l'article L. 325-5 du code général de la fonction publique.
  - Justifier d'au moins 4 ans de services publics.
- 

## **Troisième concours sur épreuves**

### **Conditions**

Justifier :

- d'au moins 7 ans de d'exercice d'une ou de plusieurs activités professionnelles quelle qu'en soit la nature
- ou d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale
- ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

Les périodes au cours desquelles l'exercice de plusieurs activités et mandats a été simultané ne sont prises en compte qu'à un seul titre.

---

## **Examen professionnel**

### **Conditions**

- Etre technicien hospitalier ou technicien supérieur hospitalier techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers ou techniciens hospitaliers et techniciens supérieurs hospitaliers de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris.
  - Justifier d'au moins 8 ans de services effectifs dans le corps.
- 

## **Au choix**

### **Conditions**

- Etre technicien ou technicien supérieur hospitalier ou techniciens hospitaliers et techniciens supérieurs

hospitaliers de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris.

- Justifier d'au moins 8 ans de services effectifs en qualité de technicien supérieur hospitalier de 2e classe ou de technicien supérieur hospitalier de 1re classe.

**Quota** : 1/3 des recrutements

---

### **Stage (à effectuer avant titularisation)**

**Durée** : 12 mois, prolongeable par l'autorité investie du pouvoir de nomination jusqu'à 12 mois.

L'agent qui ne peut être titularisé est licencié s'il n'avait pas la qualité de fonctionnaire ou réintégré dans son corps ou cadre d'emplois d'origine.

Pendant la durée du stage, les ingénieurs hospitaliers reçoivent une formation d'adaptation à l'emploi (FAE), dont la durée et le contenu sont fixés par un arrêté du ministre chargé de la santé.

---

## **ÉVOLUTION DANS LA FPH**

### **AU GRADE D'INGÉNIEUR PRINCIPAL**

#### **Conditions**

- Justifier d'au moins 2 ans dans le 4ème échelon et de 6 ans de services publics dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie A
- 

### **AU GRADE D'INGÉNIEUR HORS CLASSE**

#### **Par inscription au choix au tableau annuel d'avancement**

#### **Conditions**

- Justifier d'au moins 1 an d'ancienneté dans le 5ème échelon du grade d'ingénieur principal
- Justifier soit de :
  - 6 ans de détachement dans un ou plusieurs emplois culminant au moins à l'indice brut 985 conduisant à pension de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales ou du code des pensions civiles et militaires de retraite, à la date d'établissement du tableau d'avancement
  - 8 ans de détachement dans un ou plusieurs emplois culminant au moins à l'indice brut 966 conduisant à pension de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales ou du code des pensions civiles et militaires de retraite, à la date d'établissement du tableau d'avancement
  - 8 ans d'exercice, au sein d'un corps de catégorie A :
    1. De fonctions d'encadrement de plusieurs agents publics
    2. Ou de fonctions d'un niveau de responsabilité élevé de direction de coordination, de conduite de projet ou d'expertise.

OU

Pour les ingénieurs principaux ayant fait preuve d'une valeur professionnelle exceptionnelle

- Justifier de 3 ans d'ancienneté dans le 9ème échelon de leur grade (après 4 nominations)

**Quota** : pas plus de 10% de l'effectif des ingénieurs hospitaliers en position d'activité et de détachement dans ce corps au sein de l'établissement

---

# EXERCICE DU MÉTIER

## CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

### Spécificités

- Chef de projet informatique intégration
- Chef de projet informatique conception
- Chef de projet informatique PGI

### Relations professionnelles

- Responsables fonctionnels
- Chefs de projet utilisateur ou utilisateurs référents pour définir le besoin
- Architecte fonctionnel
- Architecte technique
- Responsable sécurité pour information et respect de la cohérence du SI (technique ou fonctionnelle)
- Analystes fonctionnels et analystes d'exploitation pour la répartition de l'activité nécessaire au projet
- Fournisseurs pour consultation et réponse aux besoins et aux appels d'offres

### Structures

- Etablissement de soins (hôpital, clinique)
- Collectivité territoriale
- Entreprise
- Entreprise publique/établissement public
- Société de conseil
- Société de Services en Ingénierie Informatique (SSII)

### Conditions

- Travail les fins de semaine, jours fériés
- Possibilité d'astreintes
- Possibilité de télétravail

---

## AUTRES APPELLATIONS COURANTES

- Chef de projet informatique maîtrise d'oeuvre
- Chef de projet pour progiciel de gestion intégré (PGI)

# MOBILITÉ

## PASSERELLES

### Passerelles dans la FPH

- [Responsable sécurité des systèmes d'information \(RSSI\)](#)
- [Architecte / Urbaniste du système d'information](#)

---

### Passerelles dans les autres fonctions publiques

- [Fonction publique territoriale](#)
-